

FFC OCCITANIE - CROSS COUNTRY (XC)

REGLEMENT 2020

1 – Definition

Le Comité Régional d'OCCITANIE de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) met en compétition la **Coupe Régionale d'OCCITANIE** de Vélo Tout Terrain XC. Cette épreuve se déroulera sur **Cinq Manches** à l'issue desquelles sera établi **un classement général final Individuel**. Elle met également en jeu le Championnat Régional, course d'un jour, à l'issue duquel les titres de « Champion Régional » seront attribués. Enfin un certain nombre de courses de XC sont aussi programmées, ces courses ne rentrent pas en compte pour le classement général, elles ont vocation à entrer au classement des coupes les années suivantes en remplacement ou non des cinq choisies cette année.

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toute cette prescription. La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

Tout organisateur qui prend en charge l'organisation d'une manche de cette Coupe Régionale et par extension une course régionale de XC, est censée connaître le présent règlement.

Le coureur est seul responsable de son parcours en particulier il doit se préoccuper du nombre de tour restant à affectuer.

La seule autorité compétente sera celle de la Commission Sportive Régionale pour l'application du présent règlement.

Calendrier 2020 – 21 * Courses XC		
Dont 5 * Coupes Régionales et le Championnat Régional		
Date	Lieux	Epreuve
16 Février	Vers Pont du Gard (30)	XC (CGVTT)
1er Mars	Castonetoise (12)	XCO – CR2020
8 Mars	Sommieres (30)	XC (CGVTT)
15 Mars	Les Fumades (30)	XCO – CR2020
22 Mars	Uzes (30)	XC (CGVTT)
5 Avril	Roc Laissagais (30)	XC Marathon
12 Avril	Magrin (12)	XC
19 Avril	Puycelsi (81)	XC
25 Avril	Mende (48)	XC
26 Avril	Congénies (30)	XC (CGVTT)
3 Mai	Saint Chinian (34)	XCO – CR2020
8 Mai	Laden sur lauquet (11)	XC
10 Mai	Bruniquel (82)	XC
17 Mai	Quillan (11)	XC
24 Mai	Montdardier (30)	XCO – CR2020
31 Mai	Soubes (34)	XC
16 Juin	Cezac (81)	XCO – CR2020
28 Juin	Aigoual (30)	Championnat Régional
9 Aout	Laden sur lauquet (11)	XC Marathon
30 Aout	Puycelsi (81)	XC
5 Septembre	Rabastens (81)	XC
27 Septembre	Palaja (11)	XC

Les cinq manches prise en compte pour le classement général 2020 sont :

Calendrier 2020 - Coupes Régionales et Championnat Régional		
Date	Lieux	Epreuve
1er Mars	Castonetoise (12)	XCO – CR2020
15 Mars	Les Fumades (30)	XCO – CR2020
3 Mai	Saint Chinian (34)	XCO – CR2020
24 Mai	Montdardier (30)	XCO – CR2020
16 Juin	Cezac (81)	XCO – CR2020
28 Juin	Aigoual (30)	Championnat Régional

2 – Participation

Les courses régionales d'Occitanie de XC sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la F.F.C. (ou par une fédération affiliée à l'UCI).

Les non licenciés FFC devront être munis d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou du cyclisme en compétition de moins d'un an et d'une autorisation parentale pour les mineurs. De plus ils devront souscrire une carte à la journée au tarif de 8 euros qui se rajoute au prix de l'engagement. Ces participants ne seront pas classés au général annuel.

La participation au Championnat Régional est obligatoire pour pouvoir participer au Championnat de France.

3 – Catégories d'âge

Catégorie	Age
Poussins / Poussines	07 et 08 ans
Pupilles Garçons / Pupilles Filles	09 et 10 ans
Benjamins / Benjamines	11 et 12 ans
Minimes Garçons / Minimes Filles	13 et 14 ans
Cadets / Cadettes	15 et 16 ans
Juniors / Juniors Dames	17 et 18 ans
Espoirs / Espoirs Dames	19 à 22 ans
Dames	23 ans et plus
Hommes	23 à 29 ans
Masters 30 (1 / 2)	30 à 39 ans
Masters 40 (3 / 4)	40 à 49 ans
Masters 50 (5 / 6)	50 à 59 ans
Masters 60 (7 et plus)	60 ans et plus

Les pré-licenciés peuvent participer mais ne seront pas classés au général.

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories. Pour les courses et le classement général, les catégories Master sont regroupées comme suit :

- Master 1 et 2 → Masters 30
- Master 3 et 4 → Masters 40
- Master 5 et 6 → Masters 50
- Master 7 et plus → Masters 60

4 – Engagements

Le comité encourage les organisateurs à utiliser les inscriptions en ligne. Si des bulletins d'engagement papiers sont disponibles, ils devront parvenir à l'organisateur 4 jours avant l'épreuve accompagnés du règlement. Tout engagement hors délais pourra être majoré par l'organisateur.

Les éventuelles inscriptions sur place s'arrêteront 1h avant la 1^{ère} compétition de la journée. Ceci étant valable pour toute les compétitions de la journée.

Tarif Maximum		
	Licenciés FFC	non licenciés
Poussins à Cadets	10 €	15 €
De Juniors et plus	15 €	25 €

Les non licenciés devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou du cyclisme en compétition de moins d'un an et une autorisation parentale signée pour les mineurs.

5 – Barème des points

Place	NB de Points
1 ^{er}	300
2 ^{ème}	250
3 ^{ème}	220
4 ^{ème}	200
5 ^{ème}	190
6 ^{ème}	180
7 ^{ème}	170
8 ^{ème}	160
9 ^{ème}	150
10 ^{ème}	140
11 ^{ème}	130
12 ^{ème}	120
13 ^{ème}	110
14 ^{ème}	100
15 ^{ème}	90
16 ^{ème}	80
17 ^{ème}	70
18 ^{ème}	60
19 ^{ème}	55

20 ^{eme}	50
Du 21 ^{eme} au 50 ^{eme}	30
51 ^{eme} au dernier	10

Le classement général se fera par l'addition des résultats obtenus sur chacune des manches du calendrier.

Les **quatre meilleurs résultats** seront pris en compte, de plus, la participation au championnat régional attribuera un bonus de **100 points** pour le classement général final de la coupe régionale.

Le Championnat Régional est ouvert aux coureurs licenciés FFC dans les comités extérieurs.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de places de premier, de places de second, etc... puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche.

Les points attribués correspondent à la place réellement obtenue lors de la course (les hors Comité et NL gardent leurs places).

Les classements des Poussins/ Pupilles / Benjamins/ Minimes/ Cadets ne comptent pas pour le classement du trophée jeunes vététistes, sauf pour le cas particulier des courses qui sont dans les deux cas (Montdardier en 2020)

6 – Parcours

Choix du circuit

- Le circuit d'un cross-country au format olympique doit être long de 4km au minimum et 6 km au maximum.
- Le parcours devra présenter une variété de terrain capable de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.
- La notion de trèfle ou de huit sera privilégiée.

Le balisage

- Le balisage doit être suffisant afin qu'un compétiteur ne connaissant pas le terrain n'ait aucun doute quant à sa progression.
- Il est rappelé que le balisage à la bombe de peinture est interdit sur tous supports par les Préfectures. Seules les flèches plastiques, le plâtre et rubalise devront être utilisés.

Soutien technique

La CRVTT pourra apporter son soutien technique à l'organisateur pour le choix et la validation du circuit. L'organisateur est donc apte à modifier son parcours si le technicien régional le lui demande et ce dans l'intérêt de son épreuve.

Temps de Parcours

Les Coupes Régionale d'Occitanie sont des épreuves de type XCO, les temps des courses et les distances à respecter par catégorie en tenant compte aussi des difficultés du parcours, sont :

Categories	Temps Min.	Temps Max.
Poussins / Poussines	10'	15'
Pupilles Garçons / Pupilles Filles	15'	20'
Benjamins / Benjamines	20'	30'
Minimes Garçons / Minimes Filles	35'	45'
Cadets / Cadettes / Open Dames	45'	1h00'
Juniors / Juniors Dames	1h00	1h15'
Toutes les autres catégories (Hommes, Dames, Master...)	1h20	1h40

Ces temps sont ceux réalisés par le 1^{er} de chaque catégorie.

En rapport de la difficulté du parcours l'organisateur peut adapter (réduire) le temps de course.

Règlement sur le parcours

Des contrôles de passage devront être établis sur le parcours par l'organisation, notamment à ses extrémités. Le collègue des arbitres vérifiera tout ou partie des pointages ainsi réalisés.

Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

Les reconnaissances sont interdites durant le déroulement des épreuves. Elles pourront s'effectuer uniquement durant les plages horaires indiquées par l'organisateur.

7- Grille de Départ

L'organisateur doit établir une grille de départ d'au moins trois lignes de 8 à 10 concurrents maximum, comprenant par ligne de 6 à 8 garçons et 2 filles.

L'organisateur et par extension les commissaires/arbitres devront prendre en compte le niveau des participants (en particulier via le classement) pour constituer la grille de départ.

Il est rappelé que l'organisateur doit prévoir un parcours permettant des dépassements facilités sur le premier kilomètre et à divers endroits du parcours. L'objectif étant de limiter l'impact d'un placement en grille parfois délicat.

Le départ se fait un pied au sol.

Lors de la première manche de coupe régionale, il sera fait référence au classement 2019 de la coupe régionale d'Occitanie XC, puis lors des quatre manches suivantes et du championnat, au classement provisoire 2020. Ne peuvent bénéficier de cet avantage que les coureurs engagés dans les délais. Les cinq premiers coureurs partiront en première ligne de leur catégorie.

Les coureurs ayant des points UCI seront placés en premier quelques soit leur région d'origine et dans l'ordre de leurs points.

Les lignes seront espacées de 2,50 m et peuvent comporter un concurrent tous les 80 cm. Elles seront toutes matérialisées au sol.

La plaque de cadre est obligatoire, l'organisateur fournira les plaques de cadre.

Le départ se fera en ligne et dans un parc fermé, il sera procédé à l'appel des coureurs et des catégories sous le contrôle du commissaire de course.

Il est demandé aux organisateurs de prévoir le 1^{er} départ vers 11h00 afin de permettre aux compétiteurs éloignés d'effectuer le déplacement dans de bonnes conditions.

Les organisateurs donneront au moins deux départs (trois sont conseillés). Par exemple :

- Départ 11h00 Cadets - Minimes
- Départ 11h30 Master 40 & 50 - Juniors et catégories féminines
- Départ 12h00 Seniors - Master 30 - Espoirs

Il est conseillé de faire partir les plus jeunes (Poussins, Pupilles et Benjamins) à partir de 14h.

8 – Zone d'arrivée

Un cône d'arrivée devra être délimité après la ligne d'arrivée jusqu'à ne laisser que le passage d'un concurrent. Le commissaire est la seule personne habilitée à se trouver dans cette zone. Les concurrents sont considérés en course jusqu'à cette vérification.

Une attention particulière devra être portée sur la gestion des tours de courses.

9 – Réparation et aide extérieure

Une zone d'assistance technique délimitée sera installée à côté de l'aire de départ-arrivée, si le parcours comporte plusieurs tours. Si le parcours se déroule sur une seule boucle, la zone d'assistance technique sera déterminée par le président du Jury. Les coureurs pourront y effectuer des réparations avec ou sans aide extérieure, sans entraver le bon déroulement de la course.

Tout participant qui bénéficiera d'une aide matérielle ou technique en dehors de cette zone d'assistance sera disqualifié.

Tout engin motorisé est interdit sur le circuit.

Tout dispositif de liaison radio entre concurrents ou éléments extérieurs est interdit et entraînera la disqualification du ou des concurrent(s).

Le remplacement de roues entre concurrents en course est interdit sous peine de disqualification. Une manifestation délibérée d'aide ou d'assistance entre coureurs, dûment constatée, entraînera la mise hors course.

Sur le circuit, seules les motos officielles admises sont celles dont les conducteurs portent une chasuble officielle. Limitées au nombre de 3 par course et identifiables, Une moto ouvreuse, Une moto médecin, Une moto balai

Ces « motos » peuvent être remplacé par tout engin jugé adapté et ne mettant pas en cause la sécurité des concurrents.

10 – Ravitaillement

Des ravitaillements complets et suffisants sont à prévoir.

Le ravitaillement est autorisé sur tout le parcours, tout en respectant la sécurité de la course.

Tous concurrents laissant leurs déchets sur le circuit seront sanctionnés en respect au règlement fédéral national concernant la gestion des déchets.

11 – Matériel

Les vélos admis dans les épreuves de la Coupe Régionale d'Occitanie de Cross-country devront répondre aux normes officielles en vigueur. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Pendant l'épreuve les vélos pourront être examinés à n'importe quel moment pour s'assurer du respect de la réglementation.

12 - Équipement

Le port du casque rigide avec la jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve et lors des reconnaissances.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

13- Obligations liées à l'organisation

Respect du délai de dépôt du dossier à la FFC et à la préfecture du département deux mois avant l'épreuve pour être tranquille.

Pour que la compétition soit homologuée, des commissaires devront être désignés par les comités départementaux pour les manches de la Coupe Régionale d'Occitanie, par le comité régional pour le championnat.

Des signaleurs munis d'un sifflet et d'un drapeau seront placés sur le parcours et auront reçu auparavant des consignes précises sur leur fonction :

- Surveiller le balisage (mise en place, remise en état)
- Notifier dès que possible aux commissaires tout incidents ou infraction
- Signaler aux coureurs d'éventuels dangers à l'aide

Il est souhaitable que certains signaleurs soient en liaison radio avec PC course

Concernant les secours, l'organisateur doit se conformer à la réglementation fédérale en vigueur (Règlement des épreuves de Cyclisme FFC)

Un système de chronométrage précis devra être mis en place.

Le club organisateur est responsable de la promotion, de l'information et de l'animation de son épreuve.

Le présent règlement devra être affiché sur le site de la compétition (lieu d'inscription, zone de départ, zone d'arrivée...).

L'organisateur doit mettre à la disposition des coureurs une plaquette d'inscription suffisamment détaillée, mentionnant les tarifs, les horaires de départ, les distances, les moyens d'accès, les coordonnées des organisateurs, les extraits du règlement de l'épreuve. Ne pas omettre le logo de la FFC

Prévoir un fléchage suffisant du lieu de compétition pour faciliter l'accès des coureurs qui viennent de région et départements différents

14 - Pénalités

Mise Hors Course :

- Assistance matérielle extérieure à la zone
- Absence sur un contrôle de passage
- Circulation en sens inverse du circuit
- Aide ou assistance délibérée entre concurrents
- Non-respect du parcours
- Absence de casque durant l'épreuve

Pénalité en temps (et/ou en points):

Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé

La Commission VTT et/ou la Commission Arbitrale statueront pour tout autre litige.

Règlementation Fédérale : <http://www.ffc.fr/reglementation-federale/>

15 - Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 1h après son arrivée.

Les réclamations portant sur le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Le collège des arbitres règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

Si le coureur estime ne pas avoir obtenu satisfaction, il peut se pourvoir immédiatement en appel auprès du jury d'appel composé avant l'épreuve d'un membre de la CRVTT, d'un pilote pris parmi les engagés et désigné avant l'épreuve par le collège des arbitres et du président du collège des arbitres.

Cette réclamation devra être présentée par écrit et signée du coureur

16 - Classements

Les classements seront affichés et signés par le secrétaire de course et le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage.

A l'issue de chaque manche de la coupe régionale, le classement de l'épreuve (au format Excel ou équivalent) sera transmis au responsable du classement général dans les plus brefs délais.

L'organisateur devra faire parvenir les résultats de sa course pour une mise à jour des classements à la commission VTT qui est en charge du classement général.

Sur le fichier (de type Excel) de résultat de l'épreuve les organisateurs devront faire paraître le Nom, Prénom, L'année de Naissance, la Catégorie, le classement de l'épreuve, le club et n° de licence. **Tout manquement sera sanctionné par la non prise en compte de l'épreuve au classement général.**

Seuls les coureurs licenciés FFC peuvent prétendre intégrer le classement général de cette Coupe Régionale d'Occitanie.

17 - Montant de l'organisation

Les organisateurs d'une Course Régionale ou du Championnat Régional doivent verser au Comité Régional FFC :

- 120 euros d'assurances
 - 140 euros de droits fédéraux et droits d'organisation
- Total : 260 euros**

Les droits de reversions sont les suivants :

- Catégories Juniors et au-delà : **7.00 euros** par coureur
- Catégories Minimes et Cadets : **1.50 euros** par coureur
- Pas de reversions pour les Poussins et Pupilles.

La note de commissaire est à la charge de l'organisateur.

Le club organisateur d'une manche est tenu d'avoir un commissaire régional VTT parmi ses licenciés ou de prévoir une formation dans l'année.

18 - Sélection Championnat de France

Une fiche d'engagement est mise à disposition sur le site du comité régional, chaque coureur désirant participer au championnat de France devra remplir cette fiche avec ses résultats en régional et national et la faire parvenir au comité avec le règlement par chèque pour l'engagement au championnat de France. **Avant le 20 Juin 2020. (Il n'y aura pas de sélection sans fiche).**

La réunion pour la sélection aura lieu juste après le championnat régional.

Les pilotes élites (Liste DTN) qui sont qualifiés d'office, n'ont pas à envoyer cette fiche et **devront s'inscrire directement en ligne de façon individuelle.**

Le comité dispose de places accordées sur sélection de la commission VTT, elles seront attribuées aux pilotes en ayant fait la demande et en tenant compte de leurs résultats sportifs ; leur position sur le classement de la Coupe Régionale d'Occitanie, du championnat régional d'Occitanie ainsi que sur les manches nationales qui serviront à les classer. Une priorité sera faite aux Cadets et Juniors.

La commission VTT, *(mise à jour 30 Janvier 2020)*

